

REGLEMENT

Article 1

La Section Tennis de Table de l'Amicale Laïque Césaire Levillain organise les samedi 22 et dimanche 23 février 2020 son 16^e Tournoi International dans les salles MILON et BARTLET à 76120 GRAND QUEVILLY. Ce tournoi se déroulera sur 24 tables de compétition avec balles blanches (Cf. Art 16) agréées I.T.T.F. (prévoir une tenue vestimentaire en conséquence). Les aires de jeu seront aux dimensions de 10 m x 5,50 m minimum.

Article 2

Ce Tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s à l'I.T.T.F (licence traditionnelle).

Homologation N° 1440 / 2019-I

Article 3

Cette épreuve comprend les tableaux référencés dans l'encadré ci-contre qui reprend également le montant des engagements ainsi que les récompenses attribuées. La remise de ces dernières, pour les quatre premiers, s'effectuera à l'issue des finales.

Les tableaux étant limités, les engagements, **accompagnés du**

règlement par chèque, seront enregistrés dans l'ordre de réception. Les engagements du tableau L seront complétés sur place le jour de la compétition. Pour les rencontres des samedi et dimanche, à l'exception du tableau L, tous les tableaux se joueront en poules de trois. Dans chaque tableau, les deux premiers de chaque poule entreront dans un T.E.D.

Le tableau L, limité à 64 joueurs (ses), se jouera de la manière suivante : 2 pts par classement avec un maximum de 22 pts et en oubliant le plus bas classement, en élimination directe.

LA PARTIE UNIQUE se jouera en 33 points avec « Balle en Or » si 32-32..(1 seul temps mort autorisé)

Les Poussins ne peuvent participer à ce tournoi.

Les récompenses pour le tableau E (TTS Dames) seront fonction du nombre d'inscrites et si inférieure à 6 personnes, seules les 3 premières percevront leurs primes qui seront divisées par 2.

Dans ce cas la place de 3 — 4 sera jouée.

Journées	Tableaux	Séries	Horaires	Montant des engagements	Nb engagé(e)s	Nb poules	Tableau des récompenses								T O T A U X
							1	2	3	4	5	6	7	8	
Samedi 22 février 2020	A	Inf ou égal à 1699	9 h 00	8 €	48	16 p 3	120	60	30	30	15	15	15	15	300 €
	B	Inf ou égal à 1899	10 h 00	8 €	48	16 p 3	160	80	40	40	25	25	25	25	420 €
	C	Inf ou égal à n° 500	12 h 00	11 €	48	16 p 3	200	100	50	50	25	25	25	25	500 €
	D	Inf ou égal à n° 151	14 h 00	11 €	48	16 p 3	250	125	60	60	30	30	30	30	615 €
	E	TTS Dames	15 h 00	8 €	48	16 p 3	100	50	20	20	BA	BA	BA	BA	240 €
	F	OPEN	13 h 00	11 €	48	16 p 3	800	400	200	200	80	80	80	80	1 920 €
Dimanche 23 février 2020	G	500 à 799	9 h 00	8 €	48	16 p 3	40	20	10	10	BA	BA	BA	BA	100 €
	H	800 à 1299	10 h 00	8 €	48	16 p 3	80	40	20	20	15	15	15	15	220 €
	I	500 à 1099	11 h 00	8 €	48	16 p 3	60	30	20	20	15	15	15	15	190 €
	J	500 à 1499	12 h 00	8 €	48	16 p 3	100	50	25	25	15	15	15	15	260 €
	K	800 à 1699	13 h 30	8 €	48	16 p 3	120	60	30	30	15	15	15	15	300 €
	L	Handicap	15 h 00	5 €	64		120	Tout pour le Vainqueur !!!							
Total récompenses												5 185 €			

Article 4

Les coupes remises le seront définitivement (voir tableau joint pour la valeur des récompenses). **Tout participant n'honorant pas sa qualification lors d'une phase finale ne pourra obtenir de récompense.**

Article 5

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 6

Le perdant de chaque partie devra obligatoirement arbitrer la partie suivante sous peine d'exclusion aux tableaux dans lesquels il serait encore engagé et de la non remise de récompenses.

Article 7

« En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. »

Article 8

Les engagements accompagnés des droits de participation doivent impérativement parvenir au plus tard le vendredi 21 février 2020 à 19 H (aucune inscription ne sera prise après cette date)

Inscriptions par Mail sur le site du club : www.alcltt.com

Renseignements téléphoniques et réception des engagements

Philippe BARBARAY

23, rue du Fort de Douaumont 76120 GRAND-QUEVILLY,

Port: 06.52.14.23.03 — ph.barbaray@free.fr

Article 9

Un participant ne pourra pas s'inscrire dans plus de 2 tableaux le Samedi et dans plus de 2 tableaux + Handicap le Dimanche.

Article 10

Le Juge-Arbitre de ce tournoi sera M. Jacky SIMON (J.A.1.) assisté de M. Patrick LEEVEE (J.A.3). Leurs décisions seront sans appel en cas de litiges ou réclamations. Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la F.F.T.T., il sera fait la stricte application des règlements de cette dernière. Tout point non prévu par le présent règlement sera tranché par le Juge-Arbitre, en accord avec les organisateurs.

Article 11

Les pointages seront clos, sans aucun recours, 30 mm avant l'horaire du début de chaque tableau s'ensuivra le tirage au sort public qui aura lieu sur place, de façon automatisée par SPID, sous la direction de M. Jacky SIMON Juge Arbitre officiel du Tournoi.

Le placement des joueurs dans les poules se fera selon le serpent en respectant l'article 1 302 du chapitre 3 des règlements sportifs. L'article 1 305 sera aussi respecté pour le tirage au sort lors de la mise en place des deux qualifiés de poules dans les tableaux à élimination directe.

Article 12

Les paiements sur place seront majorés de 1 € par tableau joué (excepté le Handicap).

Chaque joueur inscrit devra se faire pointer et finaliser le montant de son engagement à la table de pointage 30 minutes avant le début de son tableau sous peine d'exclusion.

Article 13

Tout joueur sera scratché 10 minutes après l'heure fixée pour le début du tableau et 5 minutes après l'appel de son nom durant le déroulement du tournoi.

Article 14

Le fait de s'engager implique à chaque participant l'acceptation du présent règlement ainsi que le respect du règlement intérieur du gymnase. La tenue sportive est exigée.

Article 15

L'organisation décline toute responsabilité contre le vol de matériel ou de blessures de joueuses, de joueurs, de spectateurs ou d'accompagnateurs.

Article 16

Les classements considérés (en points) seront ceux fournis par la F.F.T.T. pour la 2^{ème} phase de la saison 2019/ 2020.

Présentation de la licence ou du certificat médical obligatoire

Pour les tableaux E et F, les classements mondiaux seront pris en compte si nécessaire.

Article 17

Le matériel utilisé par les participants devra être homologué par l'I.T.T.F.

Les balles plastiques « Blanches » utilisées seront fournies par les joueurs.

Article 18

Le tournoi ne sera pas interrompu. Une buvette sera à la disposition de tous pour les 2 journées (boissons chaudes et froides, pâtisseries et sandwiches, dont le spécial crudités, croque-monsieur et fruits frais).

Article 19

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer ou de modifier un tableau en cas de participation insuffisante à celui-ci. (inférieur à 4 poules)



Amicale Laïque Césaire Levillain

Section Tennis de Table

Ville de Grand Quevilly

Samedi 22 et Dimanche 23 février 2020

Gymnase Milon et notre salle BARTLET (02.35.69.08.32)

4, rue Gustave Flaubert — 76120 GRAND QUEVILLY

16^e TOURNOI
INTERNATIONAL
de Tennis de Table

◆ 12 tableaux sur 24 tables ◆

Inscriptions : www.alcltt.com

Renseignements et Paiement :

Philippe BARBARAY — 06.52.14.23.03 / 02.35.68.19.84

